

Séance du Conseil communal du 25 janvier 2023

Convocation et annonce du 19 janvier 2023

Présents : ZOVILÉ-BRAQUET Marion (MZB) (CSV), bourgmestre ; SCHILTZ Fernand (FS) (LSAP), échevin ; JUNGBLUT Tom (JT) (CSV) échevin ; EIFES Eric (EE) (DP) ; ZHU Dali (ZD) (DP) ; DI GENOVA Jean-Pierre (JPD) (CSV) ; SCHMITZ Jean-Pierre (JPS) (CSV) ; LAKAFF Laurent (LL) (CSV) ; ARRENSDORFF Jean-Jacques (JJA) (Déi Gréng) ; WOLTER Laurence (LW) (Déi Gréng) ; THIERIE Geoffrey (GT) (LSAP) ; conseillers communaux, TAZIAUX Tim, secrétaire communal f. f. et rédacteur du rapport.

Excusé :

1. Information – Démission d'un conseiller communal

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, informe le conseil communal que la démission de Laurent LAKAFF, conseiller, a été acceptée par la ministre de l'Intérieur et remercie Laurent pour le travail qu'il a accompli ces dernières années au sein du conseil communal de Contern.

2. Actualisation – Tableau de préséance du conseil communal

L'actualisation du tableau de préséance a été approuvée et signée.

3. Présentation du PPF 2023 de la commune de Contern

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, accueille Messieurs Frank LEUSCHEN et Andy ANEN et les remercie de leur présence.

Monsieur Frank LEUSCHEN de MC Luxembourg détaille le plan pluriannuel financier (PPF) de la commune de Contern et aborde une série de points.

4. Planification et réalisation d'un hall sportif avec annexes sur le campus « Um Ewent » à Contern – Budget supplémentaire

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, déclare que le conseil communal a déjà organisé une séance de travail pour discuter des différents aspects de la version modifiée du projet. Un devis de plus de 8,8 millions d'euros a été approuvé en 2020 et la construction devrait coûter aujourd'hui 5,5 millions d'euros de plus. La soumission a été annulée une fois et a fait l'objet d'un nouvel appel d'offres afin d'obtenir un devis adapté.

Eric EIFES, conseiller, souligne que la première offre de 13,25 millions était moins chère que celle actuellement sur la table. Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, et les représentants de MC Luxembourg expliquent que ce prix n'était pas acceptable et que le hall sportif proposé n'était pas conforme aux dispositions du ministère des Sports. Un grand nombre de prestations demandées n'étaient pas reprises. En outre, le devis trop élevé a entraîné l'annulation de la procédure d'appel d'offres. Le projet a ensuite été remanié et adapté aux prescriptions du ministère des Sports, ce qui a occasionné des coûts supplémentaires et un retard d'un an en raison de la prolongation de la phase de planification.

Le conseil communal approuve à l'unanimité la nouvelle version du projet de hall sportif de Contern ainsi que le nouveau devis.

5. Approbation du changement ponctuel de la partie écrite du PAP « Bei der Hiehl » à Moutfort

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, explique qu'il fallait modifier la partie écrite (PE) du PAP afin qu'on puisse autoriser des balcons ainsi qu'un petit détail dans le texte de la partie écrite.

Jean-Jacques ARRENSDORFF, conseiller, consent à la modification, mais signale que le problème relatif à l'eau de pluie n'a toujours pas été résolu.

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, réplique que la mauvaise autorisation du ministère avait été prise en compte pour ce PAP. Le promoteur a donc dû redemander l'autorisation complète auprès de l'Administration de la gestion de l'eau (AGE). La commune fera parvenir cette information à la société.

Le conseil communal approuve à l'unanimité le changement ponctuel de la partie écrite du PAP « Bei der Hiehl » à Moutfort.

6. Prise de position du conseil communal – Programme directeur d'aménagement du territoire PDAT2023 et le rapport correspondant sur les influences environnementales

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, rapporte que la commission de l'Environnement, de l'Energie, du Climat et du Développement durable et la commission de la Mobilité de la commune ont remis une prise de position concernant le PDAT2023 et elle remercie les membres pour le temps qu'ils y ont consacré ainsi que pour les explications et propositions détaillées.

Les conseillers communaux ont ensuite discuté de la proposition de prise de position de la commune et, de l'opinion générale, le gouvernement aurait dû commencer plus tôt par une telle analyse.

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, demande si on peut accepter la prise de position soumise. Le conseil communal adopte la proposition de prise de position qui sera transmise au ministère de l'Intérieur avec les documents de la commission de l'Environnement, de l'Energie, du Climat et du Développement durable et la commission de la Mobilité.

7. Approbation de la démission de plusieurs membres de différentes commissions

Le conseil communal approuve à l'unanimité la démission de Monsieur Laurent LAKAFF de la commission de la Culture et du Tourisme, de la commission de la Jeunesse et de la commission des Sports ainsi que la démission de Monsieur Frank ZENNER de la commission de la Jeunesse.

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, remercie Messieurs LAKAFF et ZENNER pour leur engagement au service des différentes commissions durant toutes ces années.

8. Nomination de plusieurs membres dans diverses commissions

Le conseil communal approuve à l'unanimité la proposition du parti politique CSV de Contern et nomme ainsi les personnes suivantes dans diverses commissions :

Madame Nathalie SCHLESSER-COUTELIER à la commission de la Culture et du Tourisme;

Monsieur Noé RODRIGUES à la commission des Sports ;

Madame Jasmine KABRAN à la commission de la Jeunesse.

9. Remplacement d'un membre auprès du SIDOR

En démissionnant de sa fonction de conseiller communal, Monsieur Laurent LAKAFF laisse aussi vacant son poste auprès du syndicat intercommunal SIDOR. Le collège échevinal propose de nommer Monsieur Yves LOOSE (CSV) comme nouveau représentant de la commune de Contern auprès du SIDOR.

La décision a été approuvée avec 4 abstentions [Eric EIFES (DP), Dali ZHU (DP), Jean-Jacques ARRENSDORFF (Déi Gréng), Laurence WOLTER (Déi Gréng)].

10. Approbation de trois devis :

- a. Station de traitement des eaux de source à Millbech
- b. Modification de la canalisation des eaux mixtes – rue op Horbett à Oetrange
- c. Pose d'une nouvelle conduite d'eau – rue op Horbett à Oetrange

- a. Station de traitement des eaux de source à Millbech

Tom JUNGBLUT, échevin, explique qu'on planche sur ce projet depuis longtemps déjà et qu'on est satisfait qu'il devienne enfin réalité. Le devis est disponible et conforme aux directives de l'AGE. Il s'agit d'un filtre à charbon très performant adapté aux spécificités des différentes sources. À la suite de l'augmentation récente des prix par le SEBES, cet investissement est une étape importante pour pouvoir économiser de l'argent mais aussi de l'eau à l'avenir. L'objectif à plus long terme est naturellement d'éliminer les polluants de la nappe phréatique et de la source afin de pouvoir à nouveau exploiter notre propre eau de source sans réserve.

Jean-Jacques ARRENSDORFF, conseiller, se renseigne sur la composition du filtre.

Tom JUNGBLUT, échevin, répond que le charbon actif a été enrichi pour notre installation et est très performant pour filtrer les métabolites. Le but est d'obtenir une eau potable de qualité supérieure à la fin du processus. Le filtre sera remplacé tous les 2 ans et le charbon actif peut être complètement recyclé. L'installation affiche une capacité de filtration de 1200 m³ d'eau par jour. La source fournit actuellement 2000 m³ d'eau. L'excédent de 800 m³ sera réinjecté dans la Syre comme convenu avec le ministère.

Tom JUNGBLUT, échevin, ajoute encore que ce projet permettra de réduire durablement les coûts budgétaires habituels d'achat d'eau.

Le conseil communal approuve à l'unanimité le devis de 1 220 000 € TTC pour l'installation de préparation d'eau potable à Moutfort/Millbech.

b. Modification de la canalisation des eaux mixtes – rue op Horbett à Oetrange
Eric EIFES, conseiller, demande pourquoi il s'agit d'une canalisation des eaux mixtes et non d'un système de séparation.

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, explique qu'il faut poser une canalisation existante et qu'il s'agit à cet endroit d'une canalisation des eaux mixtes.

Le conseil communal approuve à l'unanimité le devis de 71 000 € TTC pour l'adaptation de la canalisation des eaux mixtes à la rue op Horbett à Oetrange.

c. Pose d'une nouvelle conduite d'eau – rue op Horbett à Oetrange
Le conseil communal approuve à l'unanimité le devis de 301 100 € TTC pour la pose d'une nouvelle canalisation d'eau à la rue op Horbett à Oetrange.

11. Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'Office social leweschte Syrdall

Huis clos

(Eric EIFES, conseiller, quitte la séance.)

12. Approbation du budget rectifié 2022 et du budget 2023 de l'Office social leweschte Syrdall – Version modifiée

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, explique au conseil communal que le budget de l'Office social a déjà été adopté lors de la séance du 16 novembre 2022, mais que le ministère de l'Intérieur l'avait rejeté pour cause de déséquilibre. L'Office social a corrigé cette erreur.

Le conseil communal approuve à l'unanimité le budget 2022/2023 de l'Office social.

13. Approbation d'un bail – Office social leweschte Syrdall

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, informe le conseil communal que le nouveau bâtiment de l'Office social est pratiquement terminé et que la commune a conclu un nouveau bail qui débutera le 1^{er} février 2023. Ce contrat prévoit un loyer de 2000 € et une provision de 500 € pour les charges. Le conseil communal approuve à l'unanimité le bail conclu avec l'Office social.

14. Approbation de quatre actes :

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, informe le conseil communal que les trois actes repris sous les points a, b et c ont déjà été approuvés lors de séances précédentes mais que, en raison d'une erreur de calcul du prix de vente, le conseil communal devait approuver une nouvelle fois les différents actes.

a) Rectification du bail emphytéotique à Contern – n°1

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'acte corrigé de bail emphytéotique relatif à la vente d'une maison unifamiliale dans le projet de construction de logements abordables PAP Contern Sud à Contern.

b) Rectification du bail emphytéotique à Contern – n°2

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'acte corrigé de bail emphytéotique relatif à la vente d'une maison unifamiliale dans le projet de construction de logements abordables PAP Contern Sud à Contern.

c) Rectification du bail emphytéotique à Contern – n°3

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'acte corrigé de bail emphytéotique relatif à la vente d'une maison unifamiliale dans le projet de construction de logements abordables PAP Contern Sud à Contern.

d) Approbation d'un acte – Vente d'un terrain à Contern

À 8 voix pour et 2 voix contre [(Jean-Jacques ARRENSDORFF (Déi Gréng), Laurence WOLTER (Déi Gréng)], le conseil communal décide d'approuver l'acte notarié référencé 53/2023 relatif à la vente d'un terrain situé à Contern, section C de Contern, dans le quartier « Op Briicherpad », cadastré 349/5760 et d'une superficie totale de 2,03 ares.

15. Approbation de modifications du règlement de circulation de la commune de Contern – Modifications temporaires

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, présente au conseil communal un règlement de circulation qui doit être approuvé le 6 mars 2023 pour une durée de cinq semaines à Oetrange, rue de Canach. Cet endroit sera équipé d'un nouvel îlot central destiné à améliorer la sécurité routière.

Le conseil communal approuve à l'unanimité le règlement de circulation provisoire de la rue de Canach.

16. Prise de connaissance de statuts – LiLux Asbl

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, informe le conseil communal que les statuts du club informatique « LiLux Asbl » ont été remis à la commune. Le club a été créé en 1998.

Le conseil communal prend connaissance des statuts.

17. Approbation de recettes

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les recettes à hauteur de 1 777 319,36 € pour l'exercice budgétaire 2022.

18. Informations et questions des conseillers communaux

Le conseil communal signale la création de « Conter hëlleft Asbl » et la manière dont les statuts doivent être établis. Tom JUNGBLUT, échevin, propose que l'ensemble des conseillers communaux fassent partie de l'association dans un souci de transparence maximale. Jean-Jacques ARRENSDORFF, conseiller, ajoute qu'il serait avantageux que le receveur communal ou le président de la commission des Finances endosse les fonctions de réviseur de caisse. Il a été décidé que Tom JUNGBLUT, échevin, adapte une nouvelle fois les statuts et les transmette ensuite au conseil communal avant la réunion de travail programmée.

Fernand SCHILTZ, échevin, dresse le bilan des dernières statistiques fournies par le syndicat intercommunal SIAS sur les volumes de déchets.

Jean-Jacques ARRENSDORFF, conseiller, a indiqué que les rapports plus anciens des séances du conseil communal ne sont plus en ligne, de même que les anciens « Gemengebueten ». Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, le signalera aux personnes compétentes.

Après la fin de la séance, le conseil communal a encore répondu à deux questions du public concernant une nouvelle rue à Oetrange et des subsides communaux.